

Bulletin d'inscription au Marché de Noël

à Villecomtal sur Arros

Le 6 décembre 2026

Organisé par **Les Ateliers de l'Arros**

Nom de l'entreprise : _____

Nom de l'artisan/producteur : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville: _____

Téléphone : _____ Email : _____

N° Siret: _____

Copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (Obligatoire)

Produits proposés : _____

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance du règlement du marché de Noël et m'engage à le respecter. Je m'engage également à présenter des produits artisanaux de qualité, fabriqués par mes soins ou par des artisans producteurs locaux.

Merci de choisir votre stand : A l'intérieur (5,40 mètres maximum) :

- stand de 1.80m 6.00€ ☐
- stand de 3,60m 11.00€ ☐
- stand de 4,30m (angle) 15.00€ ☐
- stand de 5,40m 16.00€ ☐
- option électricité (600w max.) 6.00€ ☐

! L'option électricité doit impérativement être cochée lors de l'inscription. Sans réservation préalable, aucun accès à l'électricité ne pourra être accordé le jour du marché.

- A l'extérieur emplacement de 3mx3m 16.00€ ☐
Nbre d'emplacements souhaités pour l'extérieur :

Règlement à effectuer à l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Les Ateliers de l'Arros ou par virement sur demande.

Merci de retourner ce bulletin d'inscription dûment rempli aux organisateurs du marché avant le 07 novembre 2026,

-Par mail : ateliersarros@gmail.com

-Par courrier postal : Les Ateliers de l'Arros

48 Avenue de Gascogne 32730 Villecomtal sur Arros

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter:

Sébastien au 06/32/26/65/86 ou Cyril au 06/83/40/07/84

Fait à _____, le _____

Nom, prénom, qualité et signature de l'artisan/producteur :

A retourner au plus vite, nous traitons par ordre d'inscription.

Nous vous informerons par mail ou tél de la sélection des exposants dans les meilleurs délais.

Règlement du Marché de Noël à Villecomtal sur Arros

le 6 décembre 2026,

Organisé par Les Ateliers de l'Arros

Article 1 : Objet du marché :

Ce marché est organisé dans le but de promouvoir les artisans/producteurs locaux et de permettre la vente de produits artisanaux de qualité.

Article 2 : Organisation du marché :

Le marché aura lieu le dimanche 6 décembre 2026 à Villecomtal sur Arros (32). Les exposants devront s'installer sur leur emplacement avant l'ouverture du marché et ne pourront pas quitter leur emplacement avant la fin du marché, sauf autorisation préalable des organisateurs.

Horaires : L'installation du stand se fera le jour même entre 7h00 et 8h00 pour une ouverture à 9h00 et durera jusqu'à 18h00. Hors accord particulier, tout exposant arrivant après 8h00 prend le risque de voir son emplacement réaffecté.

Désistement : Les exposants ne sont pas habilités à céder, sous-louer ou prêter tout ou une partie de l'emplacement qui leur est alloué.

Article 3 : Conditions d'inscription :

Les artisans/producteurs souhaitant participer à ce marché doivent remplir un formulaire d'inscription et le retourner aux organisateurs avant la date limite indiquée sur ce formulaire.

Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour l'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les exposants en fonction de la qualité de leurs produits et de leur adéquation avec l'esprit du marché. Les organisateurs statuent sur les inscriptions et ne sont pas tenus de motiver leurs décisions.

Article 4 : Emplacements et installations :

Les exposants se verront attribuer un emplacement par les organisateurs. Les emplacements seront délimités. Les installations devront être réalisées dans le respect des normes de sécurité en vigueur. La décoration des stands doit être soignée. L'animation sonore sur les stands est proscrite. Pour valoriser l'acte commercial sur votre stand, n'hésitez pas à montrer votre savoir-faire en proposant des animations au public (gestes techniques,...), en mettant en valeur vos productions artistiques (présentoirs, lumières,...).

Article 5 : Produits autorisés :

Seuls les produits artisanaux seront autorisés à la vente sur le marché. Les produits devront être fabriqués par les exposants eux-mêmes ou par des artisans/producteurs locaux. Les produits importés ou achetés en gros ne seront pas autorisés.

Article 6 : Prix et paiements :

Les exposants fixeront librement leurs prix de vente. Les paiements se feront directement entre les exposants et les acheteurs. Les organisateurs ne se chargeront pas des transactions financières.

Article 7 : Responsabilité :

Les exposants sont responsables de leurs produits et installations pendant toute la durée du marché. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de vol, de dégradation ou d'accident survenant sur le marché.

Article 8 : Annulation ou report du marché par les organisateurs :

La manifestation peut être annulée sans obligation d'information préalable selon cas fortuits et de force majeure (grèves, incendies, inondation, arrêtés préfectoraux ou municipaux, etc...). Dans ces cas, seul le remboursement des montants versés par les exposants sera remboursé en intégralité mais les exposants ne pourront prétendre à aucun dédommagement quel qu'il soit en sus.

Article 9 : Annulation par les exposants:

Les exposants peuvent annuler leur participation selon les conditions suivantes :

- Au plus tard 1 mois avant l'ouverture du marché. L'association Les Ateliers de l'Arros établira, au profit de l'exposant, un chèque de 50 % du montant total versé. L'association conserve le solde, pour couverture des frais engagés.

- Passé ce délai de 1 mois : La totalité du paiement restera acquis aux Ateliers de l'Arros et fera l'objet d'une facture qui sera adressée à l'exposant.

Article 10 : Respect du règlement :

Les exposants sont tenus de respecter le présent règlement. Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate du marché.

Fait à _____, le _____

Nom, prénom, qualité et **signature** de l'artisan/producteur :
